



CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

**CQP Ouvrier/ère en aménagement et entretien d'espaces
végétalisés**

**Option Aménagement et entretien d'espaces paysagers
végétaux extérieurs**

Ou

**option Aménagement et entretien d'espaces paysagers
végétaux intérieurs**

REFERENTIELS

Sommaire

METIER, FONCTIONS ET ACTIVITES VISES PAR LA QUALIFICATION	3
1/ DESIGNATION DU METIER OU DES FONCTIONS EN LIEN AVEC LA QUALIFICATION	3
2/ DESCRIPTION DE LA QUALIFICATION	3
3/ FICHE(S) ROME LA OU LES PLUS PROCHES	4
4/ CADRES D'EXERCICE LES PLUS FREQUENTS	4
PRESENTATION DU CQP	7
1/ ARCHITECTURE	7
2/ POSITIONNEMENT	8
3/ NIVEAU DE QUALIFICATION	8
4/ MODALITES D'OBTENTION DU CQP	9
RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITES ET RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION.....	10
RECAPITULATIF DES COMPETENCES EVALUEES.....	29
CONDITIONS D'ACCES A LA CERTIFICATION.....	32
1) L'EVALUATION CERTIFICATIVE	32
2) LA VALIDATION DES ACQUIS ET DE L'EXPERIENCE	36

1/ Désignation du métier ou des fonctions en lien avec la qualification

L'Ouvrier/ère en aménagement et entretien d'espaces végétalisés réalise les activités de mise en œuvre du végétal sur chantier en extérieur ou en intérieur (réception, implantation, plantation selon les normes requises, taille d'entretien et de formation) dans le cadre d'un aménagement végétal dont il vérifie les dimensions esthétiques et d'intégration dans l'environnement.

Il/elle réalise les travaux préparatoires quels que soient les différents types de végétaux et de sols jusqu'à l'implantation, allant du semis d'un gazon, aux diverses plantations d'annuelles ou de vivaces, d'arbustes ou de gros sujets, ou aux végétaux en intérieur.

Il/ elle réalise travaux de finition de chantier et de gestion des déchets.

L'ensemble de son activité s'inscrit dans les principes du développement durable et du respect de la biodiversité des espaces et, notamment, de la gestion durable des espaces verts (gestion différenciée par exemple).

Il assure un suivi à court terme des végétaux, durant la période de confortement, et réalise les travaux de mise en valeur durable d'un espace, dans le respect des règles de sécurité et d'environnement.

En intérieur, il/elle réalise la végétalisation des murs ou des toitures, l'aménagement d'espaces naturels, la réalisation et l'entretien d'aménagement végétal d'intérieur naturel et artificiel et la réalisation de décorations événementielles végétales parfois éphémères.

Il/elle utilise des équipements et des engins de chantier en respectant les règles de sécurité, sous couvert d'une autorisation de conduite délivrée par l'entreprise.

Les activités réalisées sont à la fois techniques et artistiques dans le respect des règles de sécurité des personnes, des biens et de l'environnement.

Dans son activité, il/elle renseigne des documents ou outils de traçabilité des interventions et rend compte de son activité à l'encadrement du chantier et communique avec les autres collaborateurs de son entreprise et avec la clientèle sur les travaux qu'il/elle réalise.

On le/la retrouve sous les appellations métiers suivantes :

- ouvrier paysagiste
- ouvrier paysagiste d'intérieur
- paysagiste

2/ Description de la qualification

L'ouvrier/ère en aménagement et entretien d'espaces végétalisés assure les activités principales, cœur de métier, suivantes :

- Préparation et organisation de chantier
- Traitement des informations et relation client

Pour un ouvrier en aménagement et entretien d'espaces végétalisés **en extérieur** :

- Aménagement paysager végétal extérieur traditionnel ou alternatif (agriculture urbaine, permaculture ...)
- Entretien des végétaux d'un aménagement paysager végétal extérieur traditionnel ou alternatif

Pour un ouvrier en aménagement et entretien d'espaces végétalisés **en intérieur** :

- Aménagement paysager végétal intérieur naturel et artificiel (aménagement végétal intérieur, murs et toitures végétalisés, décorations événementielles végétales ...)
- Entretien des végétaux d'un aménagement paysager végétal intérieur naturel et artificiel (aménagement végétal intérieur, murs et toitures végétalisés ...)

3/ Fiche(s) ROME la ou les plus proches

A1203 : Aménagement et entretien des espaces verts

4/ Cadres d'exercice les plus fréquents

A. Secteur d'activité et taille des entreprises ou services employeurs

L'Ouvrier/ère en aménagement et entretien d'espaces végétalisés exerce son activité au sein des entreprises du paysage.

Les activités d'aménagement et d'entretien d'espaces végétalisés sont spécifiques des entreprises de paysage. Ce CQP est une certification professionnelle qui permet de développer et valider des compétences en aménagement extérieur ou en aménagement intérieur.

Le paysage en chiffres¹

En 2018, le secteur du paysage représente :

- ✓ **29 550 entreprises**
- ✓ **97 300 actifs, avec 6 900 créations nettes d'emplois salariés en 2018**
- ✓ **5,9 milliards** d'euros de chiffre d'affaires.

En 10 ans, le nombre d'entreprises dans le secteur a augmenté de près de 50% pour passer de 20 000 à 29 550.

Deux facteurs notamment expliquent cette croissance :

- L'explosion des entreprises sans salariés (+10 700 sur la période)
- Le développement des services à la personne ayant entraîné la création de structures dédiées au Service à la personne). Cependant le marché des services à la personne arrive à maturité : seulement 1% de l'ensemble des entreprises a l'intention d'ouvrir une structure de SAP dans les 2 ans à venir contre 3% en 2014.

¹ Chiffres clés 2019 des entreprises du paysage / Les entreprises du paysage

64,5 % des entreprises n'ont pas de salariés

29,5 % comptent de 1 à 9 salariés.

Une clientèle diversifiée

Le chiffre d'affaires des entreprises du paysage est de 5,9 milliards d'euros HT

Les entreprises ayant plus de 10 salariés (6% des entreprises du secteur) réalisent plus de 60% du chiffre d'affaires.

En revanche, les entités sans salarié, représentant 64 % des entreprises ne pèsent que 11% en termes de chiffre d'affaires.

Les particuliers demeurent la principale clientèle des entrepreneurs du paysage, générant 2,5 milliards d'euros de chiffre d'affaires.

Le chiffre d'affaires lié aux donneurs d'ordre publics est stable à 1,5 milliards d'euros (27% du CA).

La part du chiffre d'affaires provenant des entreprises privées s'est quant à elle réduite tant en termes de valeur qu'en termes de poids relatif et représente 24% du CA.

Le type de clientèle est directement corrélé à la taille de l'entreprise : plus la taille de l'entreprise est grande, plus la part des marchés privés hors particuliers et des marchés publics dans le chiffre d'affaires est important.

Les plus petites entreprises travaillent essentiellement avec des particuliers alors que leurs consœurs de plus grande taille (dès 10 salariés) réalisent plus de 50% de leur chiffre d'affaires auprès d'entités publiques et d'entreprises privées.

56% du chiffre d'affaires de la profession sont réalisés sur les travaux de création de jardins et espaces verts, tandis que 44 % proviennent de l'activité d'entretien.

Jardins et espaces verts, sources de richesse économique

Si l'on considère les données sectorielles INSEE-ESANE 2013, le chiffre d'affaires hors taxe est en moyenne de **71 300 euros par actif salarié et non salarié** dans les services d'aménagement paysager (code NAF 81.30Z). Autrement dit, 200 000 euros investis permettent de créer ou pérenniser 3 emplois. C'est 3 fois plus que la moyenne des autres secteurs de l'économie.

Tous les indicateurs témoignent d'un réel accent mis sur l'investissement dans le secteur : 65 % des entreprises ont investi en 2018 contre 57 % en 2016.

Ces investissements ont concerné en premier lieu le matériel de chantier et d'outillage (45 %) et un quart de l'investissement est consacré à l'environnement et au bien-être des salariés. C'est la conséquence directe de la nécessité de s'adapter aux réglementations environnementales mais aussi de la volonté d'être plus attractif auprès des salariés.

Un personnel qualifié, présent sur le terrain

Les entreprises du paysage représentent 97 800 actifs et 70 300 salariés dont 89% d'hommes (principalement sur le terrain) et 11% de femmes (majoritairement dans l'administratif).

Les salariés du paysage sont d'abord des ouvriers (77 %), cible du CQP. Le personnel d'encadrement (techniciens, agents de maîtrise et cadres) représente 14 % de la population salariée.

Le pourcentage de personnel d'encadrement varie en fonction de la taille des entreprises.

Dans les plus petites structures, le dirigeant non salarié est le seul responsable de l'entreprise et le pourcentage de cadres, techniciens et agents de maîtrise est très limité.

A l'inverse dans les entreprises de plus de 50 salariés, près d'un quart des effectifs est constitué de cadres, techniciens ou agents de maîtrise.

85 % d'entre eux exercent leur activité sur les chantiers.

Les professionnels du secteur sont qualifiés : 86,5 % des salariés et 93 % des chefs d'entreprise détiennent un diplôme (du CAP à l'ingénieur).

La profession demeure très jeune : près de 60% des salariés ont moins de 35 ans.

82% sont employé en contrat à durée indéterminée et 91 % sont à temps complet.

Les entreprises ont des difficultés à recruter

Au cours de l'année 2018 60% des entreprises ont éprouvé des difficultés de recrutement.

Les problèmes de qualification des candidats et l'absence de candidatures sont les principaux freins.

La mise en œuvre du CQP Ouvrier/ère en aménagement et entretien d'espaces végétalisés permet de répondre aux attentes des entreprises en termes de compétences développées et d'aider au recrutement de candidats formés.

B. Responsabilité et autonomie caractérisant les types d'emplois ciblés

L'Ouvrier/ère en aménagement et entretien d'espaces végétalisés travaille parfois seul, le plus souvent en équipe, sur les consignes du responsable hiérarchique (responsable de chantier, responsable d'équipe, chef d'entreprise en fonction de l'organisation de l'entreprise) auquel il rend compte de son activité.

Il est autonome dans la réalisation des travaux qui lui sont confiés.

Dans son activité, il est en relation avec l'encadrement du chantier et d'autres collaborateurs (administratifs...) et avec la clientèle.

Conditions particulières d'exercice du métier :

- travail en extérieur ou travail en intérieur,
- déplacements sur chantier,
- saisonnalité (temps de travail annualisé le cas échéant),
- travail à la fois technique et artistique,
- Mise en œuvre des règles de sécurité des personnes, des biens et de l'environnement.

PRESENTATION DU CQP

1/ Architecture

Le CQP « **Ouvrier/ère en aménagement et entretien d'espaces végétalisés** » est composé de 4 blocs de compétences imposés et est proposé en 2 options :

- Une option Aménagement et entretien d'espaces paysagers végétaux extérieurs qui correspond aux 2 blocs de compétences suivants : bloc de compétences 2 Paysagisme extérieur (aménagement) et bloc de compétences 3 Paysagisme extérieur (entretien)
- Une option Aménagement et entretien d'espaces paysagers végétaux intérieurs qui correspond aux 2 blocs de compétences suivants : bloc de compétences 2 Paysagisme intérieur (aménagement) et bloc de compétences 3 Paysagisme intérieur (entretien)

Les blocs de compétences 1 et 4 sont communs

Le bloc de compétences 1 : Préparation et organisation de chantier paysager ou végétalisé et le bloc de compétences 4 : Traitement des informations et relation client dans le cadre d'un chantier paysager ou végétalisé sont communs avec le CQP Ouvrier en construction d'ouvrages paysagers.

4 BLOCS DE COMPETENCES IMPOSES



Bloc de compétences 1 : Préparation et organisation de chantier paysager ou végétalisé



Bloc de compétences 4 : Traitement des informations et relation client dans le cadre d'un chantier paysager ou végétalisé

2 options possibles :

- **Option Aménagement et entretien d'espaces paysagers végétaux extérieurs**



Bloc de compétences 2 Paysagisme extérieur : Réalisation d'aménagement paysager végétal extérieur traditionnel ou alternatif (agriculture urbaine, permaculture ...)



Bloc de compétences 3 Paysagisme extérieur : Entretien des végétaux d'un aménagement paysager végétal extérieur traditionnel ou alternatif

- Option Aménagement et entretien d'espaces paysagers végétaux intérieurs



Bloc de compétences 2 Paysagisme intérieur : Réalisation d'aménagement paysager végétal intérieur naturel et artificiel (aménagement végétal intérieur, murs et toitures végétalisés, décorations événementielles végétales ...)



Bloc de compétences 3 Paysagisme intérieur : Entretien des végétaux d'un aménagement paysager végétal intérieur naturel et artificiel (aménagement végétal intérieur, murs et toitures végétalisés ...)

2/ Positionnement

Annexe 2 - Tableau synoptique de classification des emplois non-cadres en agriculture (accord de méthode 1992).

Le CQP « *Ouvrier/ère en aménagement et entretien d'espaces végétalisés* » est positionné au niveau O4 (ouvrier paysagiste qualifié) de la Convention Collective Nationale des entreprises du paysage du 16 mars 2009 (étendue 25/03/2009)

Critères	O.4
Qualification	Ouvrier paysagiste qualifié
Contenu de l'activité	Travaux délicats du métier
Responsabilité dans l'organisation du travail	Reçoit des directives générales
	Polyvalent dans l'exécution des tâches fixées Transmission de l'expérience professionnelle
Autonomie	Autonome dans l'organisation de son travail
Initiative	
Technicité	Utilisation habituelle des petits engins et de véhicules automobiles dont le PTAC est inférieur à 3,5 tonnes
Compétences par expérience ou par formation	Expérience acquise au niveau inférieur
	Emploi correspondant à la maîtrise par le salarié de la majorité des compétences décrites dans le référentiel professionnel du BAC professionnel aménagements paysagers. Ces compétences sont susceptibles d'être acquises après 1 an d'expérience professionnelle probante dans l'emploi concerné.

3/ Niveau de qualification

Le niveau de qualification du CQP est demandé au niveau 3.

En effet, une très grande majorité des compétences du CQP est positionnée au niveau 3. Seules les connaissances des plantes et de leurs caractéristiques ainsi que l'analyse des conditions de réalisation des aménagements et du développement des végétaux sont associées au niveau 4.

4/ Modalités d'obtention du CQP

Le CQP « *Ouvrier/ère en aménagement et entretien d'espaces végétalisés* » s'obtient par :

- Par la voie de la formation ou en candidat libre : les modalités d'évaluation sont indiquées dans chacun des blocs et expliquées en fin de document.
- Par la voie de la VAE : sur la base d'un dossier de VAE et d'un entretien avec le jury.

Chaque bloc de compétences acquis donne lieu à une attestation et un parchemin délivrés par la CPNE agricole.

La durée de validité des blocs est illimitée.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITES ET RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
Bloc de compétences 1 : Préparation et organisation de chantier paysager ou végétalisé			
<p>Organisation de chantier paysager ou végétalisé</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Lecture de plans (plan et caractéristiques techniques de l'aménagement à réaliser, réseaux) ou de descriptifs d'installation ✓ Vérification des conditions de réalisation du chantier ✓ Mise en sécurité du chantier (balisage) ✓ Préparation et vérification des matériaux, outils, équipements, engins nécessaires au chantier ✓ Contrôles et mesures ✓ Organisation de ses activités (priorisation des activités, chronologie de l'exécution des activités ...) 	<p>Recueillir toutes les informations nécessaires à la préparation et à l'organisation du chantier</p> <hr/> <p>Vérifier les conditions de réalisation du chantier au regard des contraintes des lieux : voies d'accès, réseaux, végétaux, environnement ...</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Evaluation en entreprise concernant l'activité de préparation et d'organisation d'un chantier ➤ Dossier technique sur une préparation d'un chantier à partir de à partir de cas concret de l'entreprise (aménagement végétal extérieur ou aménagement végétal intérieur) ➤ Entretien avec le jury d'évaluation reposant sur les activités de préparation d'un chantier réalisés par le candidat : <ul style="list-style-type: none"> - Les documents utilisés - La lecture de plan et calcul d'échelle - Les équipements 	<ul style="list-style-type: none"> - Les conditions nécessaires et les informations permettant la préparation de l'intervention et l'organisation des activités sont identifiées et vérifiées à l'aide de différents documents : plan et caractéristiques techniques de la construction ou de l'intervention à réaliser, plan des différents réseaux, plan des locaux, plan de prévention et de sécurité propre au site, DICT (Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux), DTU (Documents Techniques Unifiés), ... et des échanges avec son hiérarchique - Les éléments détaillés dans le plan sont analysés (échelles, réseaux, calcul de pentes) - La représentation du plan dans l'espace est réalisée - La faisabilité du chantier est évaluée : les caractéristiques du terrain (type de sol, végétaux, VRD, réseaux, voies d'accès, accessibilité, les caractéristiques du lieu d'intervention : orientation et accessibilité du bâtiment, luminosité, température, point d'eau, charge utile ...) sont analysées - Toutes les incohérences ou anomalies entre le plan et la réalité du terrain sont détectées - Une adaptation de l'intervention et des améliorations à réaliser sont proposées au regard de la réalité du terrain

<p>Réalisation des travaux préparatoires au chantier</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Réalisation des travaux d'implantation du chantier ✓ Réalisation des opérations de protection du chantier 	<p>S'organiser pour effectuer les différentes activités de préparation du chantier dans le respect du planning de travail</p>	<p>et matériaux à préparer</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les contrôles à réaliser - Les anomalies rencontrées et les actions mises en œuvre par le candidat 	<ul style="list-style-type: none"> - Les tâches à effectuer et leurs durées sont identifiées et hiérarchisées - Le choix des priorités et l'ordre des opérations tiennent compte des objectifs et des contraintes du chantier - Les matériels, matériaux, fournitures, les engins (mini-pelle, pelle, tracto-pelle, chariots, passerelles, nacelle, échafaudage ...), équipements, outils/matériels électroportatif de chantier (scie, perceuse, visseuse, perforateur...) et EPI nécessaires à la réalisation du chantier sont identifiés, préparés, contrôlés, sont en quantité suffisante et adaptés aux travaux à réaliser et aux conditions particulières du chantier - Les zones de stockage des moyens et ressources sont adaptées et organisées afin de permettre la réalisation des travaux - Des mesures sont prises en cas d'anomalies - Les risques pour les personnes, les équipements et l'environnement liés au chantier sont identifiés sans erreur et expliqués - Les matériels de mesure : règle, niveau de chantier, niveau à bulle, mètres, équerre optique, laser, luxmètre, sont utilisés à bon escient - Les règles de base (géométrie, trigonométrie, échelles, calcul de pente, d'altimétrie, calcul de volumes ...) et les méthodes permettant de déterminer les lignes de référence de construction sont appliquées et expliquées - Les mesures réalisées sont vérifiées (contrôle des ordres de grandeur)
	<p>Préparer les moyens et ressources nécessaires au chantier selon les consignes (matériels, équipements, EPI²...)</p>		
	<p>Identifier l'ensemble des risques QHSE³ associés à la préparation du chantier</p>		
	<p>Réaliser des contrôles et mesures permettant la préparation du chantier</p>		

² équipements de protection individuelle

³ Qualité, hygiène, sécurité et protection de l'environnement

<ul style="list-style-type: none"> ✓ Préparation et vérification du matériel ✓ Mise en œuvre les réseaux (VRD, réseaux d'eau, réseaux électriques ...) ✓ Pose de fourreaux et de gaines électriques en lien avec son activité ✓ Travaux d'implantation, de terrassement et de mouvement de terrains (déblais, remblais) ✓ Réalisation de contrôles des travaux réalisés 	<p>Mettre en œuvre les réseaux adaptés au chantier en respectant les normes en vigueur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les VDR et systèmes de protection des réseaux en extérieur OU - Les réseaux dans les locaux du client (réseaux d'eau pour systèmes d'arrosage, réseaux électriques (fourreaux et gaines)) 		<ul style="list-style-type: none"> - Les réseaux sont réalisés selon les consignes et les règles de sécurité - Les fourreaux et les gaines électriques sont posés selon les normes en vigueur - Les éléments de protection des réseaux (grillages avertisseurs) sont mis en place selon les règles en vigueur
	<p>Réaliser les travaux d'implantation des ouvrages à l'aide du matériel adapté :</p> <ul style="list-style-type: none"> - terrassement et mouvement de terrains (déblais, remblais) en extérieur OU - approvisionnement de terre végétale, substrats et supports et nivellement en intérieur 		<ul style="list-style-type: none"> - Le traçage et le piquetage sont réalisés selon les consignes et sont conformes au plan - Les travaux d'implantation sont réalisés avec le matériel ou les engins appropriés à la nature du terrain - Les matériaux et supports nécessaires sont mis en place selon les règles en vigueur
	<p>Réaliser le contrôle des travaux réalisés</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Le résultat des opérations de préparation et la propreté du lieu sont vérifiés - Des mesures sont prises en cas d'anomalies
	<p>Conduite, utilisation et entretien d'engins de chantier</p> <p>Conduire des engins de chantier (mini pelle, pelle, tractopelle, chariot, chariot télescopique pour travail en hauteur, passerelles, plateformes, nacelles, échafaudage ...) afin de réaliser des manœuvres en respectant les règles de sécurité et de protection de l'environnement en vigueur⁴</p>		<ul style="list-style-type: none"> - La réglementation spécifique à l'utilisation des engins de chantier, la distinction entre CACES et autorisation de conduite délivrée par l'entreprise et l'évaluation des risques inhérents au fonctionnement des engins et à leur utilisation sont expliquées - Les devoirs et les responsabilités du conducteur des engins de chantier et l'ensemble des procédures (du début à la fin de poste) sont respectées - Le ou les engins de chantier sont conduits et manœuvrés en sécurité pour le conducteur et pour les autres intervenants du chantier dans le respect des règles de circulation et des plans de prévention et de sécurité des engins

⁴ Cette compétence de conduite d'équipement de chantier sera évaluée en fonction des engins utilisés dans l'entreprise du candidat au CQP et le centre de formation. Cette évaluation permettra l'obtention d'un ou plusieurs CACES en fonction des engins mis en œuvre.

Gestion des déchets du chantier et mise en œuvre des équipements de protection	Réaliser les opérations d'entretien et de maintenance de premier niveau des engins, équipements et outils électroportatifs : contrôle des niveaux d'eau, d'huile, de carburant, contrôle des systèmes de sécurité	<ul style="list-style-type: none"> - Le fonctionnement des engins de chantier, équipements et outils est vérifié lors de la réception selon les procédures de vérification des engins avant la prise de poste - Les anomalies ou dysfonctionnements sont identifiés et des mesures adaptées sont prises (alerte du hiérarchique, entretien ...) - Les opérations de maintenance de premier niveau sont réalisées selon les procédures et les habilitations en vigueur
	Mettre en œuvre les opérations de protection de l'environnement (sol, eau, végétaux) du chantier	<ul style="list-style-type: none"> - L'impact du chantier sur les sols, eaux, végétaux est identifié et les moyens de prévention sont expliqués - Les circulations et la mise en place de protections sur la zone d'intervention afin éviter les pollutions éventuelles et les impacts sur l'environnement et sur les végétaux sont réalisées selon les consignes - Les végétaux qui le nécessitent sont déplacés et mis en jauge dans le respect de leur intégrité conformément aux techniques culturales des végétaux ornementaux - L'évacuation et la gestion des déchets sont réalisées selon les réglementations en vigueur (tri sélectif et identification des déchets, évacuation, ...)

Détection des anomalies et proposition de mesures correctives	Appliquer les règles QHSE associés à la préparation du chantier	<ul style="list-style-type: none"> - Les consignes et les règles QHSE en vigueur (mise en sécurité du chantier ou balisage, règles de sécurité, règles liées au travail en hauteur et à la co-activité, règles à suivre en cas de contact avec des hyménoptères et insectes toxiques, règles d'hygiène, de port de tenue de travail, de déplacement, de gestes et postures de travail préconisés et d'ergonomie) sur un chantier sont appliquées lors de toute intervention - Les moyens de prévention et les équipements de protection collective et individuelle adaptés sont mis en œuvre - Les conséquences liées au non-respect des règles et consignes sont expliquées
	Proposer des mesures correctives aux anomalies identifiées en lien avec la préparation et l'organisation de chantier	

OPTION Aménagement et entretien d'espaces paysagers végétaux extérieurs :

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
Bloc de compétences 2 Paysagisme extérieur : Réalisation d'aménagement paysager végétal extérieur traditionnel ou alternatif (agriculture urbaine, permaculture ...)			
Vérification des conditions de réalisation de l'aménagement paysager végétal extérieur traditionnel ou alternatif	Analyser les conditions de réalisation d'aménagement paysager végétal extérieur traditionnel ou alternatif au regard des contraintes et des caractéristiques des lieux	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Evaluation en entreprise concernant la réalisation d'aménagement paysager végétal extérieur traditionnel ou alternatif (agriculture urbaine, permaculture ...) ➤ Mise en situation reconstituée d'une réalisation d'un aménagement paysager végétal (aménagement d'un potager urbain, aménagement d'une parcelle de jardin avec l'implantation d'arbustes et de vivaces, implantation d'un système en permaculture de petite surface ...) selon un cahier des charges et la proposition de plusieurs espèces et présentation des résultats 	<ul style="list-style-type: none"> - La faisabilité du chantier est analysée : la comparaison entre le plan et la réalité, les contraintes, l'accessibilité du chantier, les modalités de réalisation du chantier sont vérifiées au regard des contraintes et de l'activité du client - La représentation du plan dans l'espace est réalisée - Toutes les incohérences ou anomalies entre le plan et la réalité du terrain sont détectées - Une adaptation de l'intervention et des améliorations à réaliser sont proposées au regard de la réalité du terrain
	Identifier les caractéristiques des végétaux et des plantes potagères à planter et l'impact de ces caractéristiques sur l'aménagement extérieur à réaliser		<ul style="list-style-type: none"> - Les types de végétaux à planter et des plantes potagères (famille, genres, espèces et variétés), leurs caractéristiques ornementales et agronomiques, leurs avantages et leurs spécificités sont expliqués - Leur croissance, développement, cycles physiologiques et leurs besoins en substrats sont expliqués - Leur transport, leur utilisation, leur implantation et les différentes associations possibles sont expliqués

<p>Réalisation de l'aménagement végétal extérieur</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Organisation de ses activités (priorisation des activités, chronologie de l'exécution des activités ...) ✓ Identification des végétaux et plantes potagères à planter ✓ Préparation des végétaux pour leur implantation ✓ Préparation des contenants, des substrats et agencement des végétaux, plantes potagères et des contenants ✓ Préparation des trous et fosses et implantation des végétaux ✓ Installation des périphériques ✓ Réalisation des finitions du chantier 	<p>S'organiser pour effectuer les différentes étapes de l'aménagement paysager végétal extérieur dans le respect du planning de travail</p>	<p>au jury d'évaluation</p> <p>Entretien avec le jury d'évaluation reposant sur les activités d'aménagement paysager extérieur et de la mise en situation réalisés par le candidat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les réalisations d'aménagements paysagers du candidat - Les équipements et matériaux à préparer - Les contrôles à réaliser - Les anomalies rencontrées et les actions mises en œuvre par le candidat 	<ul style="list-style-type: none"> - Les tâches à effectuer et leurs durées sont identifiées et hiérarchisées - Le choix des priorités et l'ordre des opérations tiennent compte des objectifs et des contraintes du chantier - Le parage des racines, la taille, le pralinage ... sont réalisés selon les consignes en vigueur et le respect de l'intégrité de végétaux - Les trous et fosses des plantations sont réalisées selon le cahier des charges, le plan et les consignes en vigueur - Les différentes techniques alternatives ou nouvelles sont expliquées, leurs avantages et leurs inconvénients sont expliqués - Le choix des substrats et leurs traitements sont expliqués et justifiés (terreau, billes d'argile ou pouzzolane, laine de roche, culture hydroponique ou semi-hydroponique, drainage, surfacage ...) - Les différents contenants choisis sont adaptés au développement des plantes et à leur environnement préparation et leur montage est réalisé à l'aide d'outils adaptés - L'agencement et l'implantation des plantes et de contenants est conforme au plan et au cahier de charges, aux règles d'esthétisme et de mise en valeur des plantes et permet le développement physiologique des plantes - L'installation des périphériques et points lumineux est réalisée selon les consignes en vigueur et est adaptée à la situation - Les règles de sécurité sur les installations électriques hors tension sont appliquées sans omission
	<p>Préparer les végétaux et plantes en fonction des besoins</p>		
	<p>Réaliser un aménagement et une implantation adaptés</p>		
	<p>Réaliser l'installation de périphériques (installation électrique hors tension)</p>		

<p>Contrôle des caractéristiques techniques et esthétiques de l'aménagement</p> <p>Gestion des déchets du chantier et mise en œuvre des équipements de protection</p> <p>Détection des anomalies et proposition de mesures correctives</p>	Prendre en main et entretenir les outils et les équipements appropriés à la réalisation d'aménagement paysager végétal extérieur		- Le matériel et les outils sont utilisés selon les consignes en vigueur
	Réaliser les finitions du chantier d'aménagement paysager végétal extérieur		- Les opérations d'entretien et de maintenance de premier niveau sont réalisées selon les règles en vigueur
	Vérifier les caractéristiques et l'aspect esthétique de l'aménagement		- La propreté du chantier est vérifiée en fin de journée et en fin d'intervention
	Appliquer les règles QHSE associés à l'aménagement paysager végétal extérieur		- Les finitions sont réalisées selon les consignes (arrosage et entretiens des plantes pour favoriser leur reprise et leur confortement, raccords de gazon ...)
	Proposer des mesures correctives aux anomalies identifiées en lien avec la réalisation d'aménagement paysager végétal extérieur		- Les déchets sont éliminés selon les règles en vigueur
			- L'intégration, l'harmonie et l'esthétique de l'aménagement végétal extérieur sont contrôlées tout au long de la réalisation du chantier
			- Les consignes et les règles QHSE en vigueur (mise en sécurité du chantier ou balisage, règles de sécurité, d'hygiène, de port de tenue de travail, de déplacement, de gestes et postures de travail préconisés et d'ergonomie) sur un chantier sont appliquées lors de toute intervention
			- Les moyens de prévention et les équipements de protection collective et individuelle adaptés sont mis en œuvre
			- Les conséquences liées au non-respect des règles et consignes sont expliquées
			- Toute anomalie est détectée
			- Des mesures correctives sont proposées et sont adaptées à la situation

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
Bloc de compétences 3 Paysagisme extérieur : Entretien des végétaux d'un aménagement paysager végétal extérieur traditionnel ou alternatif			
Vérification de l'état des plantes et végétaux (état physiologique, sanitaire, développement)	S'assurer des conditions de développement des végétaux dans l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Evaluation en entreprise concernant la réalisation d'entretien des végétaux d'un aménagement paysager extérieur traditionnel ou alternatif (agriculture urbaine, permaculture ...) ➤ Mise en situation reconstituée d'une réalisation d'entretien de végétaux d'un aménagement extérieur (taille d'un arbuste et mise en œuvre de mesures prophylactiques permettant de lutter contre les maladies) selon un cahier des charges et présentation des résultats au jury d'évaluation ➤ Entretien avec le jury d'évaluation reposant sur les activités d'entretien de 	<ul style="list-style-type: none"> - Un diagnostic de l'état physiologique, de l'état sanitaire et du développement des plantes et végétaux est réalisé et est approprié - Les conditions de culture sont analysées (température, hygrométrie, pH, luminosité, choc thermique, besoin en eau, éléments nutritifs ...) et leur impact sur le développement des végétaux est identifié - Les propositions d'intervention sont adaptées à la situation
	S'organiser pour effectuer les différentes opérations d'entretien dans le respect du planning de travail		<ul style="list-style-type: none"> - Les tâches à effectuer sont identifiées et hiérarchisées - Le choix des priorités et l'ordre des opérations tiennent compte des objectifs et des contraintes du chantier
	Réaliser les opérations d'entretien des plantes et végétaux adaptées selon la saison et leur état de développement		<ul style="list-style-type: none"> - Les travaux courants d'entretien sont réalisés dans le respect des consignes en vigueur et du développement durable (nettoyage, tonte, travail du sol, arrosage, amendements, taille modérée, mesures prophylactiques, tuteurage, paillage, préservation de la flore naturelle ...) - La cueillette est réalisée selon la périodicité adaptée
Réalisation des opérations d'entretien <ul style="list-style-type: none"> ✓ Organisation de ses activités (priorisation des activités, chronologie de l'exécution des activités ...) ✓ Taille des végétaux ✓ Tonte, arrosage, travail du sol, amendements ✓ Traitement des végétaux ✓ Réalisation des finitions du chantier 			

Gestion des déchets du chantier et mise en œuvre des équipements de protection	Mettre en œuvre les opérations de prévention et de traitement sanitaire adaptées	végétaux d'un aménagement paysager extérieur et de la mise en situation réalisés par le candidat : <ul style="list-style-type: none"> - Les réalisations d'entretien de végétaux du candidat - Les équipements et matériaux à préparer - Les contrôles à réaliser - Les anomalies rencontrées et les actions mises en œuvre par le candidat 	<ul style="list-style-type: none"> - Les mesures agronomiques permettant de favoriser la croissance saine des végétaux sont expliquées - Les mesures prophylactiques permettant de lutter contre les maladies sont identifiées et mises en œuvre - Les traitements alternatifs de lutte biologiques sont appliqués et adaptés à la situation - Le traitement est adapté et les moyens sont pris pour éviter toute contamination des autres végétaux, du sol et de l'eau - Le matériel et les outils sont utilisés selon les consignes en vigueur - Les opérations de nettoyage, désinfection, d'entretien et de maintenance de premier niveau sont réalisées selon les règles en vigueur - La propreté du chantier est vérifiée en fin de journée et en fin d'intervention - Les déchets sont éliminés selon les règles en vigueur - Les consignes et les règles QHSE en vigueur (mise en sécurité du chantier ou balisage, règles de sécurité, d'hygiène, de port de tenue de travail, de déplacement, de gestes et postures de travail préconisés et d'ergonomie) sur un chantier sont appliquées lors de toute intervention - Les moyens de prévention et les équipements de protection collective et individuelle adaptés sont mis en œuvre - Les conséquences liées au non-respect des règles et consignes sont expliquées - Toute anomalie est détectée - Des mesures correctives sont proposées et elles sont adaptées à la situation
	Prendre en main et entretenir les outils et les équipements appropriés à l'entretien d'aménagement paysager végétal extérieur		
	Réaliser les finitions du chantier d'entretien des végétaux		
	Appliquer les règles QHSE associés au chantier d'entretien des végétaux		
Détection des anomalies et proposition de mesures correctives	Proposer des mesures correctives aux anomalies identifiées en lien avec l'entretien d'aménagement paysager végétal extérieur		

OPTION Aménagement et entretien d'espaces paysagers végétaux intérieurs

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
Bloc de compétences 2 Paysagisme intérieur : Réalisation d'aménagement paysager végétal intérieur naturel et artificiel (aménagement végétal intérieur, murs et toitures végétalisés, décorations événementielles végétales ...)			
<p>Vérification des conditions de réalisation de l'aménagement paysager intérieur naturel et artificiel : aménagement intérieur, murs et toitures végétalisés, décorations événementielles végétales (salons, expositions ...)</p> <p>Réalisation de l'aménagement végétal intérieur : murs et toitures végétalisés, décorations événementielles végétales</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Organisation de ses activités (priorisation des activités, chronologie de l'exécution des activités ...) ✓ Identification des végétaux et plantes à implanter ou à installer ✓ Préparation des matériaux permettant l'aménagement végétal 	<p>Analyser les conditions de réalisation de l'aménagement paysager végétal intérieur naturel et artificiel au regard des contraintes et des caractéristiques des lieux</p> <p>Identifier les caractéristiques des plantes d'intérieur et végétaux à implanter et l'impact de ces caractéristiques sur l'aménagement intérieur à réaliser</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Evaluation en entreprise concernant la réalisation d'aménagement paysager végétal intérieur naturel et artificiel ➤ Mise en situation reconstituée d'une réalisation d'un aménagement paysager végétal intérieur (aménagement intérieur, murs ou toitures végétalisés, décorations événementielles végétales ...) selon un cahier des charges et la proposition de plusieurs espèces et présentation des résultats au jury d'évaluation ➤ Entretien avec le jury d'évaluation reposant sur les activités d'aménagement paysager intérieur et de la mise en situation réalisés par le candidat : 	<ul style="list-style-type: none"> - La faisabilité du chantier est analysée : la comparaison entre le plan et la réalité, les contraintes, l'accessibilité et la luminosité du chantier, taille et masse des contenants, des substrats et des plantes, charge utile au m2, portance, points d'eau et les modalités de réalisation du chantier sont vérifiées au regard des contraintes et de l'activité du client - La représentation du plan dans l'espace est réalisée - Toutes les incohérences ou anomalies entre le plan et la réalité du terrain sont détectées - Une adaptation de l'intervention et des améliorations à réaliser sont proposées au regard de la réalité du terrain
			<ul style="list-style-type: none"> - Les types de plantes d'intérieur (famille, genres, espèces et variétés), leurs caractéristiques ornementales et agronomiques, leurs avantages sont expliqués - Leur croissance, développement, cycles physiologiques et leurs besoins en substrats sont expliqués - Leur transport, leur utilisation, leur implantation et les différentes associations possibles sont expliquées

<ul style="list-style-type: none"> ✓ Préparation des contenants, des substrats et agencement des végétaux, et des contenants 	<p>Identifier les caractéristiques des plantes artificielles et stabilisées mises en œuvre en aménagement d'espaces végétalisés intérieur</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les réalisations d'aménagements paysagers du candidat - Les équipements et matériaux à préparer - Les contrôles à réaliser - Les anomalies rencontrées et les actions mises en œuvre par le candidat 	<ul style="list-style-type: none"> - Les caractéristiques des plantes artificielles et stabilisées sont expliquées : les différentes matières, la tenue dans le temps, les normes d'ignifugation ...)
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Contrôle des caractéristiques techniques et esthétiques de l'aménagement ✓ Installation et contrôle des systèmes d'arrosage ✓ Installation des périphériques ✓ Réalisation des finitions du chantier 	<p>Identifier les caractéristiques des matériaux nécessaires à l'aménagement végétal intérieur</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Les types de matériaux (fibres, films, géotextile...), leurs caractéristiques, leurs résistances et les différents types de substrats (terreau, billes d'argile ou pouzzolane, laine de roche, culture hydroponique ou semi-hydroponique, drainage, surfacage), leurs spécificités, leur utilisation sont expliqués - Les modes d'utilisation des différents matériaux et substrats sont expliqués
	<p>S'organiser pour effectuer les différentes étapes de l'aménagement paysager végétal intérieur dans le respect du planning de travail</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Les tâches à effectuer et leurs durées sont identifiées et hiérarchisées - Le choix des priorités et l'ordre des opérations tiennent compte des objectifs et des contraintes du chantier

	<p>Réaliser un aménagement végétal d'intérieur (murs et toitures végétalisés, décorations événementielles végétales ...)</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Le choix des différentes plantes, fleurs coupées, fleurs ou plantes artificielles est adapté et respecte les règles d'innocuité et d'inflammabilité - Les différents contenants ou supports (murs végétalisés) et des substrats et leurs traitements choisis (terreau, billes d'argile ou pouzzolane, laine de roche, culture hydroponique ou semi-hydroponique, drainage, surfacage), les supports de mise en scène des décorations événementielles sont adaptés au développement des plantes d'intérieur et à leur environnement - Les notions d'écologie (faune, flore, équilibre des biotopes, facteurs d'agression, besoins en eau) sont expliquées - La préparation et le montage des contenants est réalisée à l'aide d'outils adaptés - Les techniques d'implantation, l'agencement des plantes et des contenants sont adaptés au plan et cahier des charges et permettent le développement physiologique des plantes - Les opérations de démontage sont réalisées dans le respect consignes du client
--	--	--	---

	Réaliser l'installation et le contrôle de systèmes d'arrosage adaptés selon les règles en vigueur		<ul style="list-style-type: none"> - Les techniques d'arrosage, le matériel utilisé sont expliqués - L'installation du système d'arrosage est réalisée selon les consignes en vigueur et les règles de sécurité - Le système d'arrosage est programmé selon les besoins physiologiques des plantes et contrôlé avec les outils adaptés et l'étanchéité est vérifiée
	Réaliser l'installation de périphériques (installation électrique hors tension)		<ul style="list-style-type: none"> - L'installation des périphériques et points lumineux est réalisée selon les consignes en vigueur et est adaptée à la situation - Les règles de sécurité sur les installations électriques hors tension sont appliquées sans omission
	Prendre en main et entretenir les outils et les équipements appropriés pour le travail en hauteur		<ul style="list-style-type: none"> - Le matériel et les outils sont utilisés selon les consignes en vigueur - Les opérations de nettoyage, désinfection, d'entretien et de maintenance de premier niveau sont réalisées selon les règles en vigueur
	Vérifier les caractéristiques et l'aspect esthétique de l'ouvrage ou de l'aménagement		<ul style="list-style-type: none"> - L'intégration, l'harmonie, les caractéristiques et l'esthétique de l'ouvrage ou de l'aménagement végétal intérieur sont contrôlées tout au long du chantier
	Réaliser les finitions du chantier d'aménagement paysager végétal intérieur		<ul style="list-style-type: none"> - La propreté du chantier est vérifiée en fin de journée et en fin d'intervention - Les déchets sont éliminés selon les règles en vigueur

	<p>Appliquer les règles QHSE associés au chantier d'aménagement paysager végétal intérieur</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Les consignes et les règles QHSE en vigueur (mise en sécurité du chantier ou balisage, règles de sécurité, d'hygiène, de port de tenue de travail, de déplacement, de gestes et postures de travail préconisés et d'ergonomie) sur un chantier sont appliquées lors de toute intervention - Les moyens de prévention et les équipements de protection collective et individuelle adaptés sont mis en œuvre - Les conséquences liées au non-respect des règles et consignes sont expliquées
	<p>Proposer des mesures correctives aux anomalies identifiées en lien avec la réalisation d'aménagement paysager végétal intérieur</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Toute anomalie est détectée - Des mesures correctives sont proposées et sont adaptées à la situation

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
Bloc de compétences 3 Paysagisme intérieur : Entretien des végétaux d'un aménagement paysager végétal intérieur naturel et artificiel (aménagement végétal intérieur, murs et toitures végétalisés ...)			
Vérification de l'état des plantes et végétaux (état physiologique, sanitaire, développement) Réalisation des opérations d'entretien ✓ Organisation de ses activités (priorisation des activités, chronologie de l'exécution des activités ...) ✓ Taille des végétaux ✓ Arrosage, travail du sol, amendements, remplacement de végétaux ✓ Traitement des végétaux ✓ Réalisation des finitions du chantier	S'assurer du développement des végétaux dans un environnement intérieur	➤ Evaluation en entreprise concernant la réalisation d'entretien des végétaux d'un aménagement paysager végétal intérieur ➤ Mise en situation reconstituée d'une réalisation d'un entretien de végétaux d'un aménagement intérieur (entretien d'un mur végétalisé avec végétaux malades / ou manquant d'eau, taille et entretien d'arbustes en pots et mise en œuvre de mesures prophylactiques permettant de lutter contre les maladies) selon un cahier des charges et présentation des résultats au jury d'évaluation ➤ Entretien avec le jury	- Un diagnostic de l'état physiologique, de l'état sanitaire et du développement des plantes et végétaux est réalisé et est approprié - Les conditions sont analysées (température, hygrométrie, pH, luminosité, choc thermique, besoin en eau, éléments nutritifs) et leur impact sur le développement des végétaux est identifié - Les propositions d'intervention sont adaptées à la situation - Les tâches à effectuer sont identifiées et hiérarchisées - Le choix des priorités et l'ordre des opérations tiennent compte des objectifs et des contraintes du chantier - Les travaux courants d'entretien sont réalisés dans le respect des consignes en vigueur et du développement durable (dépoussiérage, taille, arrosage, compléments en substrat, mesures prophylactiques, tuteurage, paillage, préservation de la flore naturelle remplacement de végétaux ...)
	S'organiser pour effectuer les différentes opérations d'entretien des végétaux en intérieur dans le respect du planning de travail		
	Réaliser les opérations d'entretien des végétaux dans un environnement intérieur		

	Mettre en œuvre les opérations de prévention et de traitement sanitaire adaptées	<p>d'évaluation reposant sur les activités d'entretien de végétaux d'un aménagement paysager intérieur et de la mise en situation réalisés par le candidat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les réalisations d'entretien de végétaux du candidat pour un aménagement végétal intérieur - Les équipements et matériaux à préparer - Les contrôles à réaliser - Les anomalies rencontrées et les actions mises en œuvre par le candidat 	<ul style="list-style-type: none"> - Les mesures agronomiques permettant de favoriser la croissance saine des végétaux sont expliquées - Les mesures prophylactiques permettant de lutter contre les maladies sont identifiées et mises en œuvre - Les traitements alternatifs de lutte biologique sont appliqués et adaptés à la situation - Le traitement est adapté et les moyens sont pris pour éviter toute contamination des autres végétaux, des substrats et de l'eau 	
	Prendre en main et entretenir les outils et les équipements appropriés à l'entretien de végétaux en intérieur			<ul style="list-style-type: none"> - Le matériel et les outils sont utilisés selon les consignes en vigueur - Les opérations de nettoyage, désinfection, d'entretien et de maintenance de premier niveau sont réalisées selon les règles en vigueur
	Réaliser les finitions du chantier d'entretien des végétaux en intérieur			<ul style="list-style-type: none"> - La propreté du chantier est vérifiée en fin de journée et en fin d'intervention - Les déchets sont éliminés selon les règles en vigueur
	Appliquer les règles QHSE associés au chantier d'entretien des végétaux en intérieur			<ul style="list-style-type: none"> - Les consignes et les règles QHSE en vigueur (mise en sécurité du chantier ou balisage, règles de sécurité, d'hygiène, de port de tenue de travail, de déplacement, de gestes et postures de travail préconisés et d'ergonomie) sur un chantier sont appliquées lors de toute intervention - Les moyens de prévention et les équipements de protection collective et individuelle adaptés sont mis en œuvre - Les conséquences liées au non-respect des règles et consignes sont expliquées
<p>Gestion des déchets du chantier et mise en œuvre des équipements de protection</p> <p>Détection des anomalies et proposition de mesures correctives</p>	Proposer des mesures correctives aux anomalies identifiées en lien avec l'entretien des végétaux en intérieur		<ul style="list-style-type: none"> - Toute anomalie est détectée - Des mesures correctives sont proposées et elles sont adaptées à la situation 	

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
Bloc de compétences 4 : Traitement des informations et relation client dans le cadre d'un chantier paysager ou végétalisé			
<p>Établissement et transmission de rapports sur l'activité conduite</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Renseignement des documents ou outils de traçabilité des interventions ✓ Information du responsable hiérarchique sur les activités conduites ✓ Compte-rendu d'activité <p>Recherche d'informations techniques</p> <p>Échange d'informations avec le client, donneur d'ordre, public</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Information des clients sur les interventions et travaux réalisés 	S'approprier de nouvelles consignes afin de réaliser les activités conformément aux règles en vigueur	<p>➤ Evaluation en entreprise concernant le traitement des informations par le candidat et la relation client</p> <p>➤ Renseignement par le candidat d'un dossier technique écrit sur les activités réalisées par le candidat (aménagement végétal intérieur ou extérieur et l'entretien de végétaux) et sur les échanges avec les clients :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les documents et supports utilisés par le candidat - Les opérations de préparation réalisées - Un aménagement végétal réalisé en entreprise - Les échanges avec les clients ou les donneurs d'ordre - Les difficultés 	<ul style="list-style-type: none"> - L'ordre de travail et les consignes sont correctement reformulés - Les responsabilités et missions en lien avec l'activité du candidat sont expliquées - Les rôles des interlocuteurs sont identifiés - Le choix des interlocuteurs est expliqué pour une situation donnée Les informations échangées avec les interlocuteurs appropriés sont pertinentes - Les consignes ou procédures de circulation des informations sont respectées - Le langage technique en usage dans la profession est utilisé correctement - Les documents de suivi des chantiers (bon de travail, bon d'intervention, cahier des charges, fiche journalière de travail, fiche de chantier) sont remplis de façon claire et exhaustive, en conformité avec la production et les règles en vigueur dans l'entreprise - Les informations et données (données chiffrées, bilans de l'activité, photos ...) sur les documents ou outils informatiques de suivi sont utilisables
	Echanger des informations et consignes nécessaires avec différents interlocuteurs (membres de l'équipe, hiérarchie, collègues d'autres services de l'entreprise) selon les situations rencontrées		
	Renseigner les documents de traçabilité des opérations de manière claire et exploitable		

	Rendre compte de son activité	<p>rencontrées</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les actions correctives que le candidat a mis en place <p>➤ Entretien avec le jury d'évaluation reposant sur l'analyse du dossier technique</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les comptes rendus d'activité communiqués par oral ou par écrit sont exacts et exploitables - Les besoins en matériels, équipements, matériaux sont transmis aux bons interlocuteurs
	Rechercher des informations techniques sur les nouveaux produits, nouvelles techniques afin de s'y adapter		<ul style="list-style-type: none"> - Les informations nécessaires à son activité et à l'évolution de son activité (nouveaux produits, nouvelles techniques, techniques culturales des végétaux ornementaux, choix de végétaux adaptés au terrain, méthodes alternatives de traitement, fournisseurs ...) sont recherchées à l'aide de ressources adaptées (ouvrages techniques, sites, fiches techniques ...)
	Communiquer avec le client, le donneur d'ordre en mettant en adoptant l'attitude et le langage adaptés		<ul style="list-style-type: none"> - Des conditions favorables sont créées avec le client ou donneur d'ordre tout au long de l'échange (écoute et concentration, intérêt, curiosité et disponibilité à l'égard du client ...) - L'expression est claire et le vocabulaire adapté à l'interlocuteur - Les règles de distance, de politesse et de confidentialité sont respectées - La satisfaction du client est vérifiée
	Renseigner les clients et le public sur les interventions et les travaux réalisés		<ul style="list-style-type: none"> - Les explications données aux clients et les renseignements techniques sur le chantier et les aspects environnementaux du chantier sont complets, compréhensibles et pertinentes - La compréhension du client est recherchée, afin de garantir la sécurité des travaux

RECAPITULATIF DES COMPETENCES EVALUEES

L'«Ouvrier/ère en aménagement et entretien d'espaces végétalisés » est évalué/e sur les compétences suivantes :

Bloc de compétences 1 : Préparation et organisation de chantier paysager ou végétalisé
Recueillir toutes les informations nécessaires à la préparation et à l'organisation du chantier
Vérifier les conditions de réalisation du chantier au regard des contraintes des lieux : voies d'accès, réseaux, végétaux, environnement ...
S'organiser pour effectuer les différentes activités de préparation du chantier dans le respect du planning de travail
Préparer les moyens et ressources nécessaires au chantier selon les consignes (matériels, équipements, EPI ⁵ ...)
Identifier l'ensemble des risques QHSE ⁶ associés à la préparation du chantier
Réaliser des contrôles et mesures permettant la préparation du chantier
Mettre en œuvre les réseaux adaptés au chantier en respectant les normes en vigueur : <ul style="list-style-type: none"> - Les VDR et systèmes de protection des réseaux en extérieur OU - Les réseaux dans les locaux du client (réseaux d'eau pour systèmes d'arrosage, réseaux électriques (fourreaux et gaines))
Réaliser les travaux d'implantation des ouvrages à l'aide du matériel adapté : <ul style="list-style-type: none"> - terrassement et mouvement de terrains (déblais, remblais) en extérieur OU - approvisionnement de terre végétale, substrats et supports et nivellement en intérieur
Réaliser le contrôle des travaux réalisés
Conduire des engins de chantier (mini pelle, pelle, tractopelle, chariot, chariot télescopique pour travail en hauteur, passerelles, plateformes, nacelles, échafaudage ...) afin de réaliser des manœuvres en respectant les règles de sécurité et de protection de l'environnement en vigueur (CACES) ⁷
Réaliser les opérations d'entretien et de maintenance de premier niveau des engins, équipements et outils électroportatifs : contrôle des niveaux d'eau, d'huile, de carburant, contrôle des systèmes de sécurité
Mettre en œuvre les opérations de protection de l'environnement (sol, eau, végétaux) du chantier
Appliquer les règles QHSE associés à la préparation du chantier
Proposer des mesures correctives aux anomalies identifiées en lien avec la préparation et l'organisation de chantier
OPTION Aménagement et entretien d'espaces paysagers végétaux extérieurs
Bloc de compétences 2 Paysagisme extérieur : Réalisation d'aménagement paysager végétal extérieur traditionnel ou alternatif (agriculture urbaine, permaculture ...)
Analyser les conditions de réalisation d'aménagement paysager végétal extérieur traditionnel ou alternatif au regard des contraintes et des caractéristiques des lieux
Identifier les caractéristiques des végétaux et des plantes potagères à planter et l'impact de ces caractéristiques sur l'aménagement extérieur à réaliser

⁵ équipements de protection individuelle

⁶ Qualité, hygiène, sécurité et protection de l'environnement

⁷ Cette compétence de conduite d'équipement de chantier sera évaluée en fonction des engins utilisés dans l'entreprise du candidat au CQP et le centre de formation. Cette évaluation permettra l'obtention d'un ou plusieurs CACES en fonction des engins mis en œuvre.

S'organiser pour effectuer les différentes étapes de l'aménagement paysager végétal extérieur dans le respect du planning de travail
Préparer les végétaux et plantes en fonction des besoins
Réaliser un aménagement et une implantation adaptés
Réaliser l'installation de périphériques (installation électrique hors tension)
Prendre en main et entretenir les outils et les équipements appropriés à la réalisation d'aménagement paysager végétal extérieur
Réaliser les finitions du chantier d'aménagement paysager végétal extérieur
Vérifier les caractéristiques et l'aspect esthétique de l'aménagement
Appliquer les règles QHSE associés à l'aménagement paysager végétal extérieur
Proposer des mesures correctives aux anomalies identifiées en lien avec la réalisation d'aménagement paysager végétal extérieur
Bloc de compétences 3 Paysagisme extérieur : Entretien des végétaux d'un aménagement paysager végétal extérieur traditionnel ou alternatif
S'assurer des conditions de développement des végétaux dans l'environnement
S'organiser pour effectuer les différentes opérations d'entretien dans le respect du planning de travail
Réaliser les opérations d'entretien des plantes et végétaux adaptées selon la saison et leur état de développement
Mettre en œuvre les opérations de prévention et de traitement sanitaire adaptées
Prendre en main et entretenir les outils et les équipements appropriés à l'entretien d'aménagement paysager végétal extérieur
Réaliser les finitions du chantier d'entretien des végétaux
Appliquer les règles QHSE associés au chantier d'entretien des végétaux
Proposer des mesures correctives aux anomalies identifiées en lien avec l'entretien d'aménagement paysager végétal extérieur
OPTION Aménagement et entretien d'espaces paysagers végétaux intérieurs
Bloc de compétences 2 Paysagisme intérieur : Réalisation d'aménagement paysager végétal intérieur naturel et artificiel (aménagement végétal intérieur, murs et toitures végétalisés, décorations événementielles végétales ...)
Analyser les conditions de réalisation de l'aménagement paysager végétal intérieur naturel et artificiel au regard des contraintes et des caractéristiques des lieux
Identifier les caractéristiques des plantes d'intérieur et végétaux à planter et l'impact de ces caractéristiques sur l'aménagement intérieur à réaliser
Identifier les caractéristiques des plantes artificielles et stabilisées mises en œuvre en aménagement d'espaces végétalisés intérieur
Identifier les caractéristiques des matériaux nécessaires à l'aménagement végétal intérieur
S'organiser pour effectuer les différentes étapes de l'aménagement paysager végétal intérieur dans le respect du planning de travail
Réaliser un aménagement végétal d'intérieur (murs et toitures végétalisés, décorations événementielles végétales ...)
Réaliser l'installation et le contrôle de systèmes d'arrosage adaptés selon les règles en vigueur
Réaliser l'installation de périphériques (installation électrique hors tension)
Prendre en main et entretenir les outils et les équipements appropriés pour le travail en hauteur
Vérifier les caractéristiques et l'aspect esthétique de l'ouvrage ou de l'aménagement
Réaliser les finitions du chantier d'aménagement paysager végétal intérieur
Appliquer les règles QHSE associés au chantier d'aménagement paysager végétal intérieur
Proposer des mesures correctives aux anomalies identifiées en lien avec la réalisation d'aménagement paysager végétal intérieur

Bloc de compétences 3 Paysagisme intérieur : Entretien des végétaux d'un aménagement paysager végétal intérieur naturel et artificiel (aménagement végétal intérieur, murs et toitures végétalisés ...)
S'assurer du développement des végétaux dans un environnement intérieur
S'organiser pour effectuer les différentes opérations d'entretien des végétaux en intérieur dans le respect du planning de travail
Réaliser les opérations d'entretien des végétaux dans un environnement intérieur
Mettre en œuvre les opérations de prévention et de traitement sanitaire adaptées
Prendre en main et entretenir les outils et les équipements appropriés à l'entretien de végétaux en intérieur
Réaliser les finitions du chantier d'entretien des végétaux en intérieur
Appliquer les règles QHSE associés au chantier d'entretien des végétaux en intérieur
Proposer des mesures correctives aux anomalies identifiées en lien avec l'entretien des végétaux en intérieur
Bloc de compétences 4 : Traitement des informations et relation client dans le cadre d'un chantier paysager ou végétalisé
S'approprier de nouvelles consignes afin de réaliser les activités conformément aux règles en vigueur
Echanger des informations et consignes nécessaires avec différents interlocuteurs (membres de l'équipe, hiérarchie, collègues d'autres services de l'entreprise) selon les situations rencontrées
Renseigner les documents de traçabilité des opérations de manière claire et exploitable
Rendre compte de son activité
Rechercher des informations techniques sur les nouveaux produits, nouvelles techniques afin de s'y adapter
Communiquer avec le client, le donneur d'ordre en mettant en adoptant l'attitude et le langage adaptés
Renseigner les clients et le public sur les interventions et les travaux réalisés

CONDITIONS D'ACCES A LA CERTIFICATION

VOIES D'ACCES	OUI	NON
Après un parcours de formation continue	X	
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	
Par expérience <i>Date de mise en place : dès la création du CQP</i>	X	

1) L'évaluation certificative

Le (la) candidat(e) au CQP par la voie de l'évaluation certificative (parcours de formation ou candidat(e) libre) doit se soumettre aux différents types d'évaluation prévus.

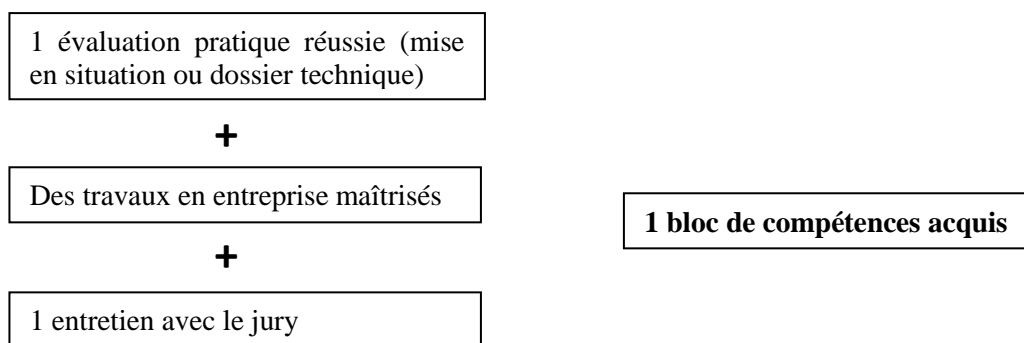
Pour chaque bloc de compétences :

- une évaluation pratique (mise en situation reconstituée ou rédaction d'un dossier technique)
- des travaux en entreprise (évaluation en entreprise)
- une prestation orale devant le jury du CQP

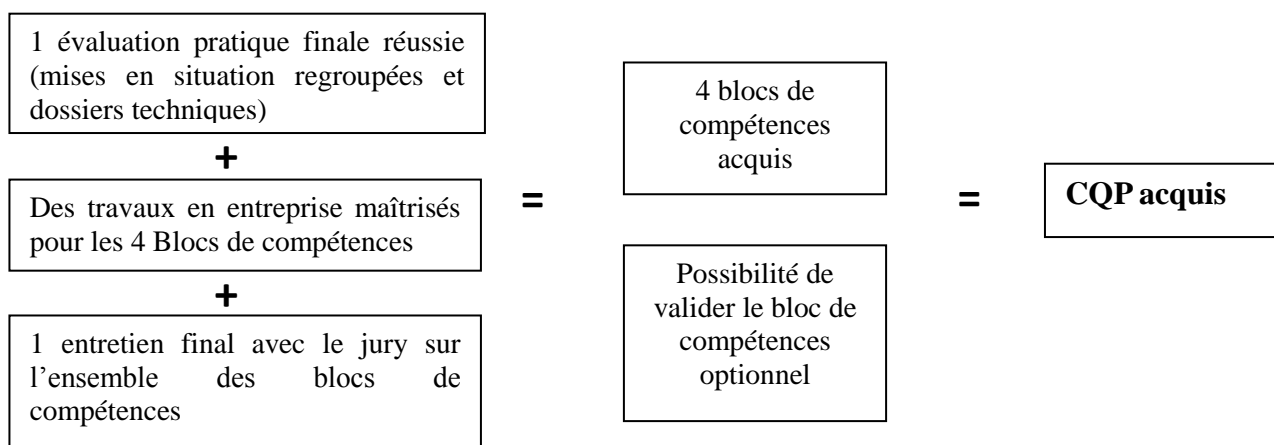
Des modalités d'évaluation sont définies spécifiquement pour chacun des blocs de compétences constituant le CQP.

Pour une validation totale du CQP, **une épreuve terminale** est réalisée en fin de parcours : elle regroupe **les différentes modalités d'évaluation de chacun des blocs de compétences** (rédaction de dossiers techniques, mises en situation reconstituées regroupées, un entretien avec le jury d'évaluation) permettant ainsi d'évaluer l'ensemble des compétences du référentiel en un seul temps.

Pour une validation partielle d'un bloc de compétences :



Pour une validation totale du CQP (parcours complet) :



Evaluation pratique

Il s'agit d'une situation professionnelle reconstituée comportant l'évaluation du travail réalisé et un questionnement sur la pratique (entretien avec le jury).

Ces évaluations pratiques portent sur des situations professionnelles considérées comme sensibles et représentatives du métier, il y en a donc une seule par bloc de compétences. Lorsqu'un bloc de compétences regroupe des activités très diversifiées, il peut en comporter exceptionnellement plusieurs.

L'organisme de formation organise l'évaluation dans ses locaux. L'évaluation est faite par les membres du jury du CQP.

Les compétences à évaluer et les critères d'évaluation sont indiqués dans le descriptif du bloc de compétences. L'organisme de formation est chargé d'élaborer la grille d'évaluation à partir de ces indications. Il met ces grilles d'évaluation à la disposition du jury avant passation par les candidats pour agrément et après passation pour que ce dernier puisse certifier les résultats.

Travaux en entreprise

Il s'agit de recueillir l'avis de professionnels sur la réalisation de travaux en entreprise par le (la) candidat(e), en situation réelle. Cette mise en situation se fait sur le lieu de travail ou le lieu de stage, en continu.

L'employeur ou le maître de stage fait faire des travaux et évalue s'ils sont correctement réalisés. Les niveaux d'exigence sont indiqués dans le bloc de compétences.

La liste des travaux est établie entre l'employeur et l'organisme de formation sur la base de la liste mentionnée dans chaque bloc de compétences. En cas d'impossibilité chez l'employeur, l'organisme de formation peut organiser l'évaluation sur un autre site.

La liste sera cochée par l'employeur au fur et à mesure de la réalisation des opérations. 2 colonnes à renseigner : « réalisé » - « maîtrisé » (+ ou +/- ou -). Utilisation (non obligatoire) de grilles d'observation fournies par l'organisme de formation (fiches de tâches).

Liste des évaluations du CQP « Ouvrier/ère en aménagement et entretien d'espaces végétalisés »

Intitulé du bloc	Evaluations pratiques	Travaux en entreprise	Niveau d'exigence pour les travaux en entreprise
Bloc de compétences 1 : Préparation et organisation de chantier paysager ou végétalisé	Rédaction d'un dossier écrit sur une préparation d'un chantier à partir de cas concrets de l'entreprise (aménagement végétal extérieur ou aménagement végétal intérieur)	Opération de préparation de chantier : réalisation de travaux d'implantation du chantier, mise en œuvre de VRD, travaux de terrassement	Respect des consignes données et de la réglementation et conduite et utilisation des engins et outils conforme
OPTION Aménagement et entretien d'espaces paysagers végétaux extérieurs			
Bloc de compétences 2 Paysagisme extérieur : Réalisation d'aménagement paysager végétal extérieur traditionnel ou alternatif (agriculture urbaine, permaculture)	Mise en situation reconstituée d'une réalisation d'un aménagement paysager végétal (aménagement d'un potager urbain, aménagement d'une parcelle de jardin avec l'implantation d'arbustes et de vivaces, implantation d'un système en permaculture de petite surface ...) selon un cahier des charges et la proposition de plusieurs espèces	Réalisation de l'aménagement végétal extérieur (aménagement de jardins, d'espaces verts, aménagement de potagers pour agriculture urbaine, permaculture ...) : préparation des végétaux pour leur implantation, préparation des contenants, des substrats et agencement des végétaux, plantes potagères et des contenants, préparation des trous et fosses et implantation des végétaux, contrôle des caractéristiques techniques et esthétiques de l'aménagement, réalisation des finitions	Respect des consignes données et de la réglementation et utilisation conforme des outils, conformité et esthétique de l'aménagement végétal réalisé

Intitulé du bloc	Evaluations pratiques	Travaux en entreprise	Niveau d'exigence pour les travaux en entreprise
...)		du chantier	
Bloc de compétences 3 Paysagisme extérieur : Entretien des végétaux d'un aménagement paysager végétal extérieur traditionnel ou alternatif	Mise en situation reconstituée d'une réalisation d'entretien de végétaux d'un aménagement extérieur (taille d'un arbuste et mise en œuvre de mesures prophylactiques permettant de lutter contre les maladies) selon un cahier des charges	Vérification de l'état des plantes et végétaux (état physiologique, sanitaire, développement), réalisation des opérations d'entretien (taille des végétaux, tonte, arrosage, travail du sol, amendements, traitement des végétaux)	Respect des consignes données et de la réglementation et utilisation conforme des outils
OPTION Aménagement et entretien d'espaces paysagers végétaux intérieurs			
Bloc de compétences 2 Paysagisme intérieur : Réalisation d'aménagement paysager végétal intérieur naturel et artificiel (aménagement végétal intérieur, murs et toitures végétalisés, décorations événementielles végétales ...)	Mise en situation reconstituée d'une réalisation d'un aménagement paysager végétal intérieur (aménagement d'un mur végétalisé de petite surface, aménagement et implantation de végétaux en intérieur dans des bacs pour un patio, aménagement de décorations végétales pour un salon) selon un cahier des charges et différentes espèces de végétaux	Vérification des conditions de réalisation des activités, réalisation de l'aménagement végétal intérieur : murs et toitures végétalisés, décorations événementielles végétales, préparation des végétaux, des contenants, des substrats et agencement des végétaux, et des contenants, contrôle des caractéristiques techniques et esthétiques de l'aménagement, réalisation des finitions	Respect des consignes données et de la réglementation et utilisation conforme des outils, conformité et esthétique de l'aménagement intérieur
Bloc de compétences 3 Paysagisme intérieur : Entretien des végétaux d'un aménagement paysager végétal intérieur naturel et artificiel (aménagement végétal intérieur, murs et toitures végétalisés ...)	Mise en situation reconstituée d'une réalisation d'un entretien de végétaux d'un aménagement intérieur (entretien d'un mur végétalisé avec végétaux malades / ou manquant d'eau, taille et entretien d'arbustes en pots et mise en œuvre de mesures prophylactiques permettant de lutter contre les maladies) selon un cahier des charges	Vérification de l'état des plantes et végétaux (état physiologique, sanitaire, développement), réalisation des opérations d'entretien : dépoussiérage, taille, arrosage, compléments en substrat, mesures prophylactiques, tuteurage, paillage, préservation de la flore naturelle remplacement de végétaux ..., traitement des végétaux	Respect des consignes données et de la réglementation et utilisation conforme des outils
Bloc de compétences 4 : Traitement des informations et relation client dans le cadre d'un chantier paysager ou végétalisé	Renseignement par le candidat d'un dossier technique écrit sur les activités réalisées par le candidat (aménagement végétal intérieur ou extérieur et l'entretien de végétaux) et sur les échanges avec les clients	Traitement des informations par le candidat dans son activité (renseignement de documents de suivi des chantiers (bon de travail, cahier des charges, fiche journalière de travail, fiche de chantier), recherche d'informations techniques et la relation client	Respect des consignes données, renseignement des documents sans erreur ou omission

Prestation orale / entretien devant le jury

Pour une validation partielle d'un bloc de compétences :

Le (la) candidat(e) présente oralement pendant 15 à 20 minutes, ses activités en lien avec le bloc de compétences et la mise en situation qu'il a réalisée.

Pour une validation totale du CQP (parcours complet) :

Le (la) candidat(e) présente oralement pendant 30 à 45 minutes, les activités qu'il a réalisées en lien avec l'ensemble des compétences du CQP.

Pour sa prestation, le (la) candidat(e) peut utiliser des supports : diaporama, matériels, photos, schémas, etc. Le jury dispose d'une dizaine de minutes supplémentaires pour poser des questions au candidat.

L'objectif de cette prestation est de vérifier, à travers l'explicitation d'une pratique professionnelle, que le (la) candidat(e) fait bien référence à sa propre pratique, que celle-ci est pertinente et qu'il (elle) en comprend le sens.

Les conseils suivants sont donnés aux candidat(e)s :

- du choix du sujet : le degré de complexité de la pratique professionnelle doit être en rapport avec le niveau de la qualification visée,
- de sa présentation : la tenue vestimentaire est correcte, il (elle) doit se présenter au jury, annoncer le sujet, annoncer le plan (descriptif ordonné), parler en articulant (être audible), être à l'écoute des questions,
- de la préparation de l'exposé : il est possible d'utiliser des supports (diaporamas, matériels, photos, schémas, etc.). Le jury n'a pas à évaluer ces supports.

Le jury utilise le guide d'évaluation ci-après :

Indicateurs	Critères
Emploi du vocabulaire technique	Juste Fait la différence entre le vocabulaire technique et les termes locaux
Description de la pratique *** INDICATEUR DETERMINANT	Centrée sur le sujet - Précise Sans erreur ni oubli - Ordonnée
Justification de la pratique par des références et des raisonnements professionnels *** INDICATEUR DETERMINANT	Par des références : Employées à bon escient - Justes Par un raisonnement juste
Ecoute, compréhension	Cherche à comprendre avant de répondre Répond à la question posée
Réponses	En lien avec la question posée Claires - Justes

Récapitulatif des modalités d'évaluation

Modalités	Contenus à évaluer	Evaluateurs	Lieux	Supports et outils	Moments
Evaluation pratique	Mise en œuvre professionnelle, compétences mobilisées dans la pratique.	Jury du CQP	A définir par l'organisme de formation	Situation professionnelle représentative de l'activité visée par le bloc de compétences. Situation reconstituée avec questionnement immédiat ou différé.	Dans le cours ou en fin de parcours
Travaux en entreprise	Gestes professionnels	Professionnel, en collaboration avec un formateur	En entreprise	Situation réelle avec une liste de travaux (réalisés et/ou maîtrisés) à cocher.	Pendant la période de travail ou de stage
Prestation orale devant le jury du CQP	Emploi du vocabulaire technique, description et justification de la pratique, écoute, compréhension	Jury du CQP	A définir par l'organisme de formation	Présentation d'une pratique professionnelle	Pour chacun des blocs de compétences ou en fin de parcours

Attribution du CQP

A la fin du processus d'évaluation et sur la base de l'ensemble des résultats obtenus par le(la) candidat(e), le jury décide d'attribuer (ou de ne pas attribuer) tout ou partie du CQP. En cas d'attribution partielle, la durée de validité des blocs de compétences est illimitée.

2) La validation des acquis et de l'expérience

Recevabilité

Justifier d'une année d'expérience en qualité de salarié, non salarié ou bénévole en lien avec les activités du métier visé par le CQP.

Procédure

- Dépôt de la demande par le/la candidat(e) auprès de la CPNE, accompagnée des pièces attestant de l'année d'expérience requise.
- Vérification de la recevabilité de la demande et envoi du dossier de VAE au (à la) candidat(e).
- Retour du dossier renseigné à la CPRE concernée au bout de 3 mois maximum (possibilité d'accompagnement VAE)
- Entretien de 30 à 50 minutes avec le jury du CQP : convocation du (de la) candidat(e) par courrier.
- A l'issue de l'entretien, le jury décide d'accorder tout ou partie du CQP.

Composition du dossier de VAE

- Questions relatives à l'identité du (de la) candidat(e),
- identification des expériences : parcours professionnels dans le secteur du paysage et l'aménagement et l'entretien d'espaces végétalisés,,
- série de questions sur les activités en lien avec le métier d'ouvrier en aménagement et entretien d'espaces végétalisés,
- questions sur les formations suivies et les titres obtenus,
- éléments de motivation,
- pièces justificatives de l'expérience professionnelle, des formations suivies, des diplômes obtenus, et des certificats obtenus (CACES, Certiphyto, ...) le cas échéant.

Attribution du CQP

Sur la base du dossier de VAE et de l'entretien, le jury décide d'attribuer (ou de ne pas attribuer) tout ou partie du CQP. En cas d'attribution partielle, la durée de validité des blocs de compétences est illimitée.

Le jury précise les blocs de compétences manquants et ses préconisations pour les obtenir via un parcours d'expérience ou un parcours de formation complémentaire. Le jury peut aussi souhaiter s'entretenir de nouveau avec le (la) candidat(e).

En cas de validation partielle

Tout CQP acquis donne lieu à l'attribution d'un certificat (parchemin). En cas de validation partielle, le/la candidat(e) reçoit une attestation signée par le président de la CPRE et le président de la CPNE. L'attestation comporte une partie « préconisations du jury » où le jury précise les blocs de compétences manquants et ses conseils pour les obtenir via un parcours d'expérience ou un parcours de formation complémentaire. Le jury peut aussi souhaiter s'entretenir de nouveau avec le/la candidat(e).

La durée de validité des blocs est illimitée.